

Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Vendredi 26 septembre 2008 à 19h30 en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR :

• Suivi des travaux :

- ❖ Déviation sud. Le Conseil général a prorogé l'arrêté de déviation par le bourg de Malauzat jusqu'au 10 octobre. Les enrobés de la RD762a Volvic/Sayat et du giratoire sont terminés. La signalisation sur cette même RD et le rond-point, est réalisée. Ouverture à la circulation, possible pour le 4 octobre.

• Points de l'ordre du jour, soumis à délibération du Conseil :

- ❖ Tableau des effectifs du secrétariat de mairie. Suite au départ de Mme POUSSET, le maire propose de réorganiser les deux postes administratifs du secrétariat. L'un avec un temps de travail de 35 heures par semaine serait tenu par Mme TARDAT, l'autre avec un temps de travail de 15 heures par semaine, serait l'objet du lancement d'une procédure de recrutement avec mise en place à partir du 20 octobre. Le Conseil approuve cette proposition de réorganisation et autorise le maire à lancer la procédure de recrutement.
- ❖ Riom-Communauté propose de créer, comme le prévoit le Code Général des Impôts, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Taxe Professionnelle Unique et les communes membres. Elle serait composée de quatre représentants pour la commune de Riom et un représentant pour chacune des dix autres communes. Le Conseil approuve le choix du maire comme représentant de la commune.
- ❖ Syndicat Intercommunal d'Electricité. Afin de permettre au SIEG d'être à une maille strictement départementale justifiée par un accord financier entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et EDF, les communes de Beaulieu (Cantal), La Chamba et La Chambonie (Loire) ont demandé à quitter le SIEG pour rejoindre leurs syndicats départementaux respectifs. Le Conseil approuve les conditions de retrait de ces communes et la réduction du périmètre du SIEG aux 470 communes puydômoises.
- ❖ Acquisition de matériel informatique. Lors de la séance du 29 août, le Conseil avait approuvé le renouvellement du poste dédié à la compta municipale. Aujourd'hui, il valide l'offre de la société Berger-Levrault pour un montant global de 890 Euros HT.
- ❖ Rétrocession voiries et espaces verts de l'AFU Le Peyrat. La procédure de classement dans le domaine public communal est désormais possible. A cet effet le cabinet GEOVAL a fourni le dossier permettant le lancement de l'enquête publique. Le Conseil autorise le maire à lancer l'enquête. Après l'enquête publique, la seconde étape consistera à réceptionner les ouvrages après fourniture des attestations de conformité de ceux-ci et une nouvelle délibération sera nécessaire pour approuver le classement. A noter qu'une Assemblée Générale de l'AFU est prévue le 13 octobre à 18h30.
- ❖ Le Conseil autorise le virement de 111 Euros, entre lignes de trésorerie du budget « Eau et assainissement ».

• Divers :

- ❖ Comme l'impose la réglementation, le Conseil examine le rapport d'activité 2007 du Syndicat du Bois de l'Aumône, sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.
- ❖ Le maire porte à connaissance du Conseil, que la Société des Eaux de Volvic prévoit la construction d'une unité de traitement de ses effluents, afin de réduire le volume des rejets à traiter par la station d'épuration de Riom.
- ❖ Une réorganisation des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie au public, ainsi que le positionnement systématique de la séance mensuelle du Conseil municipal, le dernier vendredi de chaque mois, sont à l'étude.
- ❖ Les usagers piétonniers du Chemin de la Pisciculture souhaiteraient un élagage des arbustes encombrant les rives du chemin.